



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le lundi 24 mars 2025, à 19 h, à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de madame la Mairesse Carole Robert.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Maureen McEvoy et ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Madame la Mairesse Carole Robert constant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 21 mars 2025

Madame la Mairesse,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Carole Robert
Joanne Mayer, Maureen Rice et Maureen McEvoy
Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert

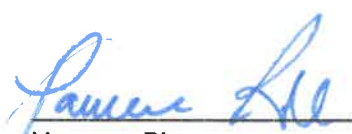
AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné et soussignée par le Conseiller M. Ghyslain Robert et la Conseillère Mme Maureen Rice qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le lundi 24 mars 2025 à 19h00 convoquée par les conseillers Robert et Rice, au cours de laquelle le Conseil considèrera les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 24 mars 2025
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réception de l'avis de convocation
4. Demande de rencontre avec les instances responsables du CLSC et notre député provincial M. Robert Buisson afin de discuter des récentes coupures de services proposés au CLSC de Low.
5. 1^{re} Période de questions
6. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 24 mars 2025

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le **lundi 24 mars 2025 à 19h00** à la salle Héritage, au 4C chemin d'Amour, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 21^e jour du mois de mars 2025.


Ghyslain Robert
Conseiller, Siège #6


Maureen Rice
Conseillère, Siège #2



**2025-03-066 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié avec l'ajout suivant :

5. Pour mandater Me Rino Soucy, avocat de la firme DHC Avocats – Sécuriser et procéder au nettoyage du site 322, route 105.

Adoptée à l'unanimité.

**2025-03-067 DEMANDE D'ACTION SUR LES
RÉDUCTIONS DE SERVICES DU CLSC ET
LES QUESTIONS DE SOINS DE SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le CLSC de Low joue un rôle essentiel dans la prestation de services de santé et de services sociaux à notre population, en particulier aux résidents des régions rurales;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de santé locaux est un enjeu crucial pour nos résidents en raison de l'éloignement des hôpitaux et des services spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la population de notre municipalité et des environs compte sur le CLSC pour obtenir des services essentiels, notamment des soins infirmiers, du soutien à domicile, des services psychosociaux et de la prévention en santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la crise des soins de santé dans notre province, y compris la pénurie de professionnels de la santé comme les médecins de famille, les infirmières et les techniciens médicaux d'urgence, a déjà un impact négatif profond et généralisé sur tous les citoyens, avec un accès inadéquat aux soins de santé pour les aînés, les jeunes, les familles, les étudiants, les personnes handicapées et les personnes qui ont besoin de services de santé mentale;

CONSIDÉRANT QU'alors que le Premier Ministre, monsieur François Legault, déclare dans son Plan d'action 2024-2029, *La Fierté de vieillir*, que nous devons continuer à travailler pour permettre de vieillir en santé et en sécurité à la maison, son gouvernement met en œuvre une réduction de 1,5 milliards de dollars dans le financement des soins de santé;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de notre région, en particulier les personnes âgées, risquent de subir d'autres pertes importantes en raison des compressions budgétaires proposées dans les services de soins de santé, en particulier avec la réduction du CLSC à une seule journée de service par semaine, disponible sur rendez-vous seulement, à compter du 1^{er} avril;

CONSIDÉRANT QUE la communauté a exprimé son inquiétude quant à la capacité du système de santé local à répondre aux besoins de notre population, et que les services offerts à nos citoyens sont de plus en plus réduits;

CONSIDÉRANT QUE les défis liés à l'accès aux soins de santé sont exacerbés pour notre communauté bilingue qui reçoit des soins dans sa langue;

CONSIDÉRANT QUE la santé est une responsabilité provinciale, mais que la représentation de la population locale et la défense de ses besoins incombent au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont le palier de gouvernement le plus près des citoyens et qu'elles doivent être informées de tout changement aux services de santé afin de mieux répondre aux préoccupations de leur population;



2025-03-067 **CONSIDÉRANT QUE** la communication entre le CLSC et les municipalités avoisinantes est essentielle pour assurer une planification adéquate des services locaux et pour prévenir les impacts négatifs sur les résidents;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services de santé locaux en milieu rural nécessitent une collaboration étroite entre les autorités municipales et les établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE les soussignés croient que le système de soins de santé actuel est brisé et doit être amélioré par des efforts de collaboration entre les intervenants municipaux, provinciaux et des soins de santé afin de faire face à la crise de façon efficace;

CONSIDÉRANT QUE le conseil du canton de Low a déjà adopté plusieurs résolutions (2023-025, 2023-167, 2024-050) demandant des statistiques, de l'aide, une amélioration et une garantie de service de la part de divers acteurs clés, y compris :

1. M. Marc Bilodeau - Président-directeur général du CISSS de l'Outaouais
2. Mme Marion Carrière - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services - CISSSO
3. Mme Claire Major - Comité des usagers - CISSO
4. Conseil d'administration du CISSSO
5. M. Robert Bussière, député de Gatineau
6. M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais,
7. M. Christian Dubé, ministre de la Santé
8. M. Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux
9. Mme Sonia Bélanger, ministre responsable de la Santé et des Aînés
10. M. François Legault, premier ministre de la province de Québec

CONSIDÉRANT QUE toutes les tentatives de discussion n'ont donné lieu à aucune réponse ou action;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a également adopté plusieurs résolutions relatives aux besoins en matière de soins de santé.

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Déclare que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. S'unit à ses citoyens pour protester contre ces coupures et s'engage à défendre le bien-être futur de tous les résidents, en garantissant la transparence et une communication adéquate concernant tout changement proposé aux services locaux.
3. Demande formellement une rencontre d'urgence avec monsieur Benoit Valiquette, directeur du réseau local de services de la Vallée-de-la-Gatineau du CISSSO, monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais et notre député M. Robert Bussière, afin de discuter des coupures de services proposées, d'explorer les pistes de solutions et d'exiger que toutes les options soient considérées afin de maintenir l'accès aux services de santé pour nos résidents.
4. Déclare son engagement à participer activement, par l'entremise d'une cellule de crise avec les intervenants et représentants du gouvernement, y compris les professionnels de la santé, les services sociaux et les intervenants d'urgence, afin d'élaborer une stratégie globale pour faire face à la crise actuelle des soins de santé dans notre région et de plaider en faveur du rétablissement et de l'amélioration des services de soins de santé pour notre communauté.



2025-03-067

5. Transmet copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités qui la composent ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC Papineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-l'Or en Abitibi-Témiscamingue, la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec pour appui.
6. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-068

**POUR MANDATER ME RINO SOUCY,
AVOCAT DE LA FIRME DHC AVOCATS -
SÉCURISER ET PROCÉDER AU
NETTOYAGE DU SITE 322. ROUTE 105**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'incendie du 7 mai 2024 qui s'est produit à la propriété sise au 322, route 105, l'état du site pose un danger pour la sécurité publique depuis le retrait des clôtures par la compagnie d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Environnement et de l'Urbanisme a enjoint les propriétaires de l'immeuble concerné afin qu'ils se conforment à la réglementation et que ces derniers n'obtempèrent pas aux demandes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'articles 231 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité demande qu'une clôture soit érigée afin de sécuriser les lieux en attendant que le site soit nettoyé et que si le propriétaire ne se conforme pas que le coût des travaux engendré par la tierce partie pour sécuriser et nettoyer les lieux soit facturé de façon à respecter l'article 233 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Mandate, sur la recommandation de l'inspectrice municipale et l'approbation du bureau de la Direction générale, la firme DHC avocats, sise au 800 Square-Victoria, bureau 4 500, Montréal (Québec) H4Z 1J2, aux fins de représenter la Municipalité du Canton de Low devant une cour compétente visant à faire sécuriser immédiatement les lieux par l'installation d'une clôture et à procéder au nettoyage du site afin de faire respecter la réglementation municipale applicable en l'espèce, ainsi que toute transaction hors cour ou homologuée à intervenir, de même que pour toute infraction subséquente impliquant la propriété concernée, et ce, pour l'immeuble connue comme étant le 322 Route 105.
3. Autorise par la présente, madame la Mairesse, Carole Robert et la Directrice générale, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer tout projet d'entente hors cour à intervenir avec les propriétaires concernés visant le règlement du dossier.
4. Mandate la firme DHC avocats sise au 800 square victoria, bureau 4 500, Montréal (Québec) H4Z 1J2, aux fins d'entreprendre toute procédure appropriée, au nom de la Municipalité du Canton de Low, contre les propriétaires concernés, afin d'exécuter les jugements obtenus et récupérer, le cas échéant, les frais extrajudiciaires encourus par la Municipalité du Canton de Low.



2025-03-068

5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse Carole Robert et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, madame Myrian Nadon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité du canton de Low, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 28 et se termine à 19 h 55.

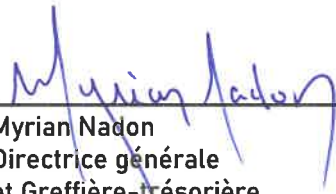
2025-03-069

**POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA
SÉANCE**

PROPOSÉ ET APPUYÉ UNANIMEMENT

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 55.

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice générale
et Greffière-trésorière


Carole Robert
Mairesse